

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00023 Numéro SIREN : 834 646 697 Nom ou dénomination : A. SQUARE OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 28/01/2021 sous le numéro de dépôt 322

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

DIVERS

Comptes de régularisation

Capital Group

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 24	
Adresse de l'entreprise LA GALERIE		Durée de l'exercice précédent* 0	
Numéro SIRET* 83464669700013		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2019	
		N-1 100000	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	4 000
Fonds commercial (1)		AH	1 135 500
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	63 817
Autres immobilisations corporelles		AT	68 518
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	498
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	46 778
TOTAL (II)		BJ	1 319 111
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	213 796
Avances et acomptes versés sur commandes		BY	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	113 001
Autres créances (3)		BZ	58 256
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	179 508
Charges constatées d'avance (3)*		CH	9 493
TOTAL (III)		CJ	574 053
Frais d'émission d'emprunt à éteindre (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 893 165
Retenues : (1) Dont droit au bail		CP	46 778
Charges de réserve de propriété *		CR	
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

Copie certifiée conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :375...000.....)	DA	375 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	261 742
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	636 742
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	876 173
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 052
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	100 073
	Dettes fiscales et sociales	DY	143 725
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	60 638
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	1 189 661	
	Ecarts de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 826 403	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	483 850
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 883 753	FB	FC	2 883 753
	Production vendue { biens* services*	FD		FE	FF	
		FG		FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 883 753	FK	FL	2 883 753
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	194
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 883 947
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	1 286 986
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(213 796)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	588 316
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	61 417
	Salaires et traitements*				FY	572 986
	Charges sociales (10)				FZ	156 990
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	66 762
					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	128
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	2 519 789
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	364 158
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	20 082
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	20 082
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(20 082)
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	344 076

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	827		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	827		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(827)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	81 507		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 883 947		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 622 205		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	261 742		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont- {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont- {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
PENALITES TVA		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		827			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice comptable de la société suite à l'acquisition de trois fonds de commerce sous l'enseigne ATOL au 1er février 2018.

Les chiffres reflètent l'activité sur 23 mois d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 15 353 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	15 353
Total	15 353

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000		37 500		37 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE ARCONNAY	797 000			797 000	
FONDS DE COMMERCE CONDE	213 000			213 000	
FONDS DE COMMERCE LA FERTE	125 500			125 500	
Total	1 135 500			1 135 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 793
Total	35 793

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 720
Dettes fiscales et sociales	43 310
Autres dettes	60 638
Total	110 668

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 493
Total	9 493

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYER 1T2020 CONDE SUR SARTHE	9 493		
Total	9 493		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

CAUTION SOLIDAIRE DE LA SARL B SQUARE	200 000
CAUTION SOLIDAIRE DE ROMAIN LE VELY	100 000
Total	300 000

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant	
INCORP.						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						1		3	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	1 139 500	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	63 817	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW		KX	55 400	
		Matériel de transport *	KY		KZ		LA	2 608	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		LC		LD	10 510	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
	TOTAL III		LN		LO		LP	132 335	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W	498	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	46 778	
	TOTAL IV		LQ		LR		LS	47 276	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH		ØJ	1 319 111	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
INCORP.								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
								4	
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	1 139 500	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	(0)	MK	63 817	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	55 400	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 608	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 510	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG	(0)	NH	132 335	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	498	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	(0)	2F	46 778	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	(0)	NK	47 276	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	(0)	ØL	1 319 111	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

NORMECO

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF	4 000	PG		PH	4 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	31 572	QB		QC	31 572
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	22 752	QF		QG	22 752
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI	1 618	QJ		QK	1 618
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	6 820	QN		QO	6 820
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU		QV	62 762	QW		QX	62 762
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN		ØP	66 762	ØQ		ØR	66 762

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

NORMECO

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	0T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	46 778	UV	46 778	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	113 001		113 001						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * ☐)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	137		137						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 142		22 142					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	35 793		35 793					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	184		184						
	Charges constatées d'avance	VS	9 493		9 493						
	TOTAUX		VT	227 528	VU	227 528	VV				
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH	876 173		170 363		691 242		14 568		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	100 073		100 073						
Personnel et comptes rattachés		8C	29 782		29 782						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 621		25 621						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	66 154		66 154						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 818		17 818						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 350		4 350						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	9 052		9 052						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	60 638		60 638						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 189 661	VZ	483 850		691 242		14 568		
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 200 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	323 827	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

A. SQUARE OPTIC
Société par actions simplifiée au capital de 375 000 Euros
La Galerie - 61300 L'AIGLE
RCS ALENCON 834 646 697

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

30 NOVEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 261 742 Euros, de la manière suivante :

- A la réserve légale, une somme suffisante pour atteindre le dixième du capital social	37 500 Euros
- Le solde au compte "autres réserves"	224 242 Euros
Total égal au bénéfice de l'exercice	261 742 Euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 NOVEMBRE 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des votants.

Certifié conforme

Le Président

Romain LE VELY



SC EXPERTISE 76
2, rue Benjamin Franklin
Parc Eco Normandie
76430 SAINT ROMAIN DE COLBOSC

A. SQUARE OPTIC
SAS au capital de 375 000.00 €
Siège social : La Galerie
Chemin rural de l'Albois
61300 L'AIGLE
834 646 697 RCS ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS A. SQUARE OPTIC relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Romain de Colbosc,
Le 20 Novembre 2020



Cécile SOURGET
SC EXPERTISE 76
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 24
Adresse de l'entreprise LA GALERIE 61300 L AIGLE Durée de l'exercice précédent* 0

Numéro SIRET* 8 3 4 6 4 6 6 9 7 0 0 0 1 3

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF CIRCULANT

Cyclo Group

				Exercice N clos le, N-1 3 1 1 2 2 0 1 9 10 0 0 0 0	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4 000	
	Fonds commercial (I)	AH	AI	1 135 500	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	31 572	32 245
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	31 190	37 328
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	498	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	46 778	
	TOTAL (II)	BJ	BK	66 762	1 252 349
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	213 796	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	113 001	
	Autres créances (3)	BZ	CA	58 256	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	179 508	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 493	
	TOTAL (III)	CJ	CK	574 053	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	66 762	1 826 403
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	46 778	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : *				
	Immobilisations :				
	Stocks :				
	Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A SQUARE OPTIC</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :375...000.....)	DA	375 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	261 742	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DI	636 742
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	876 173	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	9 052	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	100 073	
	Dettes fiscales et sociales	DY	143 725	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	60 638	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 189 661	
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 826 403	
RENNVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	483 850	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepi-Group

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 883 753	FB	2 883 753	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		
		FG		FH		
		FJ	2 883 753	FK		
	Chiffres d'affaires nets*			FL	2 883 753	
	Production stockée*			FMI		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)			FP		
	Autres produits (I) (11)			FQ	194	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	2 883 947	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	1 286 986	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	(213 796)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	588 316	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	61 417	
	Salaires et traitements*			FY	572 986	
	Charges sociales (10)			FZ	156 990	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	Sur immobilisations			GA	66 762
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GB	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GC	
	Autres charges (12)			GD		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	128
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GF	2 519 789
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GG	364 158	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GH		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	20 082	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	20 082	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(20 082)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	344 076	

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	827
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	827
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(827)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	81 507
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 883 947
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 622 205
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	261 742
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	
			- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	dont cotisations Madelin	A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
PENALITES TVA				827	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A SQUARE OPTIC

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				Néant	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	D8		D9			
CORP. CORP.	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		63 817		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW		KX		55 400		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		2 608		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD		10 510		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG					
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN		LO		LP		132 335	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W		498	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		46 778			
TOTAL IV				LQ		LR		LS		47 276			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG		ØH		ØJ		1 319 111			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		pur virement de poste à poste		pur cessions à des tiers ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7				
	TOTAL I											
CORP. INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		IX				
	TOTAL II						1 139 500			1 139 500		
CORP. CORP.	Terrains	IP		LX		LY		LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	(0)	MK	63 817	ML		63 817		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MIN	55 400	MO		55 400	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	2 608	MR		2 608	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	10 510	MU		10 510	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB				
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF				
	TOTAL III	IY		NG	(0)	NH	132 335	NI		132 335		
	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW				
	Autres participations	IØ		ØX		ØY	498	ØZ		498		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	(0)	2F	46 778	2G		46 778			
TOTAL IV	I3		NJ	(0)	NK	47 276	2H		47 276			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	(0)	ØL	1 319 111	ØM		1 319 111		

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il s'agit du premier exercice comptable de la société suite à l'acquisition de trois fonds de commerce sous l'enseigne ATOL au 1er février 2018.

Les chiffres reflètent l'activité sur 23 mois d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 0 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 15 353 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	15 353
Total	15 353

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10. 0000		37 500		37 500

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS DE COMMERCE ARCONNAY	797 000			797 000	
FONDS DE COMMERCE CONDE	213 000			213 000	
FONDS DE COMMERCE LA FERTE	125 500			125 500	
Total	1 135 500			1 135 500	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	35 793
Total	35 793

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 720
Dettes fiscales et sociales	43 310
Autres dettes	60 638
Total	110 668

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
 NORMECO Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Détail des charges à payer**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 493
Total	9 493

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
LOYER 1T2020 CONDE SUR SARTHE	9 493		
Total	9 493		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés**Engagements reçus**

CAUTION SOLIDAIRE DE LA SARL B SQUARE	200 000
CAUTION SOLIDAIRE DE ROMAIN LE VELY	100 000
Total	300 000

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 16/01/2018 au 31/12/2019

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Visa pour identification

SC EXPERTISE 76
Commissaire aux comptes

NORMECO